DOSSIER DE PRESSE

CANNABIS MÉDICAL: APRÈS 4 ANS D'ERREMENTS, LA FIN DU CALVAIRE?

Collectif de médecins, patients et industriels engagés pour l'accès au cannabis médical



Une situation alarmante

Le ministère de la Santé a récemment annoncé une prolongation de six mois pour l'expérimentation du cannabis médical en France. Cette décision, prise à la dernière minute, permet à 1800 patients en impasse thérapeutiqueet atteints de pathologies graves de continuer à recevoir leur traitement jusqu'au 30 juin 2025. Cependant, cette mesure n'est qu'un répit temporaire. Le risque de rupture définitive des soins plane toujours sur cespatients si aucune solution pérenne n'est mise en place d'ici cette échéance.

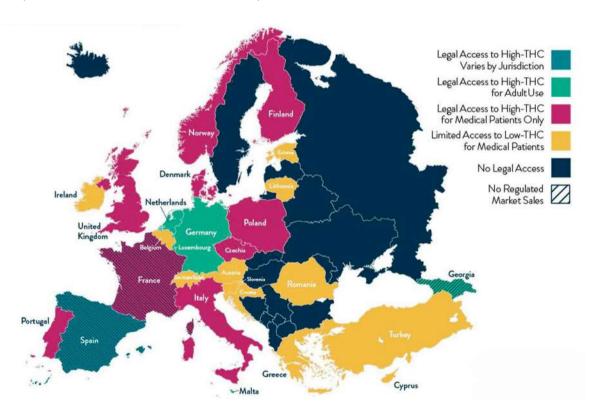
Depuis son lancement il y a près de quatre ans, l'expérimentation a démontré l'efficacité et la capacité du cannabis médical à améliorer considérablement la qualité de vie des malades. Malgré ces résultats positifs, la généralisation du cannabis thérapeutique se fait aujourd'hui toujours attendre. La prolongation de six mois annoncée fin 2024 vise uniquement à laisser du temps pour explorer des solutions alternatives ou amorcer un processus de sevrage. Ce scénario

laisse de nombreux patients et professionnels de santé dans l'incertitude etla crainte, les traitements dispensés représentant souvent la seule solution thérapeutique viable pour ces patients. Toute interruption pourrait entraîner des douleurs incontrôlées, un retour à des thérapies inefficaces etune aggravation de leur état de santé.

Néanmoins, la récente nomination de Yannick Neuder en tant que ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, laisse entrevoir une possible avancée pour les patients et la filière. Lors de sa première intervention entant que nouveau ministre le 1er janvier, il s'est exprimé en faveur de l'exploration du cannabis médical et a souligné son potentiel pour traiter un large éventail de douleurs, présageant un soutien aux patients et à la création d'une filière française.

Un retard français

Au-delà des enjeux humains et sanitaires, cette situation met en lumière un retard réglementaire en France par rapport à ses voisins européens. Aujourd'hui, 22 pays de l'Union européenne prévoient d'ores et déjà un accès à l'usage médical du cannabis, offrant un cadre réglementaire stable et sécurisé pour leurs patients. La France continue d'évoluer dans un cadre provisoire et incertain, alors même que la généralisation du cannabis à usage médical avait été actée par la Loi de financement dela Sécurité sociale (LFSS) pour 2024, et devait avoir lieu au plus tard au 31 décembre 2024.



Ce retard place les patients français dans une position de vulnérabilité face à des traitements encore perçus comme expérimentaux, alors qu'ils sont déjà bien intégrés dans la grande majorité des systèmes de santé des pays européens. Il est impératif que la France rattrape ce retard et garantisse un cadre légal définitif, afin de protéger les patients inclus dans l'expérimentation d'une interruption brutale de leurs soins, et également de permettre à d'autres malades d'avoir accès à ces traitements potentiellement salvateurs dans plusieurs pathologies.

Des résultats positifs reconnus

- Le rapport 2023 de la Direction générale de la santé sur l'expérimentation du cannabis médical en France, obtenu par l'UIVEC suite à une demande CADA, démontre des résultats positifs. Le suivi, qui couvre 2 540 patients répartis dans cinq indications thérapeutiques, met en évidence une amélioration significative et durable des symptômes pour la majorité des participants, avec un bon profil de sécurité.
- Le rapport recommande d'instaurer un statut temporaire de cinq ans pour le cannabis médical, permettant une intégration progressive dans le droit commun sous l'autorisation de l'ANSM. Ce cadre inclurait un suivi rigoureux des patients, fournissant des données essentielles pour les travaux européens en cours et pouvant déboucher sur un statut réglementaire stable à long terme.

Direction générale de la santé Ministère de la santé et de la prévention

Rapport d'évaluation 2023 de l'expérimentation du cannabis à usage médical

20/11/2023

50% \(\)

Diminution de 79 % à 29 % du nombre de patients qualifiant leur douleur de "forte ou insupportable" après 12 mois.

26.1\(\text{\Box}\)

Réduction des crises mensuelles d'épilepsie pharmacorésistante de 48,7 à 26,1 en moyenne.

Quelques données issues du rapport

100%

Résultats positifs dans toutes les indications, avec une amélioration des douleurs et de la qualité de vie des patients dès 3 mois de suivi.

Ó

Aucun cas d'abus, de détournement ou de dépendance signalé. Profil rassurant avec peu d'effets indésirables graves



Les ministres de la Santé se succèdent... et ne se ressemblent pas



Olivier Véran

« On peut considérer que c'est un jourimportant pour l'histoire de la médecine en France, puisque notre pays commence aujourd'hui à reconnaître, dans le cadre d'un protocole thérapeutique, le cannabis comme étant un membre à part entière de la pharmacopée française. [...] C'est une histoire longue dans notre pays que l'histoire de l'usage médical du cannabis qui existe d'ailleurs la plupart des pays européens et qui jusqu'ici, était bloqué dans notre pays. » (26/03/2021)



François Braun

Position officielle non clarifiée :

« Je pense que l'année prochaine on sera au nout de cette expérimentation et puis nous prendrons des décisions, je prendrai des décisions, sur l'utilisation du cannabis thérapeutique. » (23/10/2022).



Aurélien Rousseau

« L'Assemblée a voté une expérimentation relative au cannabis à usage médical, qui prend fin en mars 2024. Les retours cliniques font état d'un bénéfice pour le patient, mais il n'y a pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM) européenne prévue en 2025 ; je m'engage donc à ce que le Gouvernement présente un amendement visant à prolonger les traitements pour leurs bénéficiaires actuels. En outre, il faudra doter le cannabis thérapeutique d'un statut ad hoc» (11/10/2023).



Frédéric Velletoux

« Une expérimentation sur l'usage médical de cette substance est en cours. Elle prendra fin durant le printemps et sera évaluée par les autorités sanitaires. Nous disposerons ainsi d'éléments probants sur l'intérêt d'un tel recours médical, notamment pour lutter contre les douleurs réfractaires à certaines thérapies ». (02/04/2024).



Catherine Vautrin

Interrogée sur France Inter sur la généralisation du cannabis médical en France, la Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles a déclaré: « Pour l'instant, nous n'avons pas d'éléments qui nous conduisent à aller plus loin ». (31/05/2024).



Agnès Firmin Le Bodo

N'a pas pris la parole sur le cannabis médical.
Néanmoins, elle a été signataire d'un amendement en 2020 relatif à a mise en place de l'expérimentation du cannabis à usage médical et a participé à la mission d'information parlementaire sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis de 2021.



Geneviève Darrieussecq

Pas de position officielle connue



Yannick Neuder

« Je pense qu'il faut étudier cette voie de cannabis thérapeutique parce que cela couvre un champ de douleurs rebelles, qui sont souvent pas soulagées par d'autres médicaments, des douleurs dans la cancérologie, dans les raideurs, dans les algies faciales, dans tout un tas de domaines » (01/01/2025).

Signataire en 2023 d'une tribune en faveur de l'encadrement du cannabis à usage médical en France et de la généralisation du cannabis en 2024, son engagement laisse entrevoir un possible soutien aux patients et à la création d'une filière française.

Dossier de presse janvier 2025

Les risques d'une rupture de l'expérimentation

Conséquences pour les patients :

- Rupture de soins immédiate : Les patients se retrouveraient sans traitement adapté à leurs pathologies graves.
- Retour à des traitements inefficaces: Les alternatives disponibles n'ont pas montré d'efficacité comparable.
- Douleurs non prises en charge : Impact direct sur la qualité de vie et risque suicidaire pour certains patients.
- Recours au marché noir: Les malades pourraient s'approvisionner en produits non contrôlés, avec des risques sanitaires majeurs. Augmentation des hospitalisations: Conséquence inévitable d'une prise en charge inadéquate

Conséquences pour le système de santé :

- Professionnels de santé démunis: Les médecins participants à l'expérimentation ne pourront plus prescrire des traitements qu'ils jugent souvent salvateurs pour leurs patients.
- Coûts accrus pour le système de santé:
 L'absence de solution adaptée pourrait multiplierles hospitalisations et augmenter la chargeglobale des soins.

En cas d'arrêt brutal de ces traitements, certains patients auraient pu ressentir :

Symptôme psychique:

- Irritabilité et agitation
- Anxiété et nervosité
- Humeur dépressive
- Troubles du sommeil (insomnie, cauchemars)
- État de manque et envie de consommer

Symptôme physiques:

- Maux de tête
- Crampes abdominales et nausées
- Perte d'appétit
- Transpiration excessive
- Tremblements et frissons

Ces symptômes apparaissent généralement dans les 24 à 48 heures suivant l'arrêt ou la réduction importante de la consommation de ces médicaments. Ils atteignent leur intensité maximale entre le 2ème et le 6ème jour, puis diminuent progressivement sur plusieurs semaines.

Solutions immédiates et propositions concrètes

Face à l'urgence, des mesures doivent être prises immédiatement pourprévenir les ruptures de soins et protéger les patients vulnérables :

- Garantir la continuité des soins : Les 1800 patients inclus dans l'expérimentation doivent pouvoir continuer à accéder à leurs traitements de manière pérenne.
- Prolonger l'expérimentation : Étendre le programme jusqu'au 31 décembre 2025, afin de permettre une intégration dans un cadre légal à travers un prochain PLFSS.
- Notifier les textes règlementaires qui auraient du être notifiés à l'été 2024, afin de permettre la généralisation effective du cannabis à usage médical.

Acteurs engagés et disponibles pour échanger

Médecins experts



- Médecin Psychiatre spécialiste en Pharmacologie Médicale et addictologie
- Président du CST de l'ANSM sur l'expérimentation cannabis médical
- Chef des services de Pharmacologie médicale et de Médecine de la douleur, au CHU de Clermont-Ferrand

Professeur Nicolas Authier



Docteure Laure Copel

- Oncologue médical de formation
- Membre du CST de l'ANSM sur l'expérimentation cannabis médical
- Membre du comité scientifique de la Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP) et de l'Association Francophone pour les Soins Oncologiques de Support (AFSOS).
- Chef du service de l'Unité de Soins Palliatifs du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon depuis juin 2014.

Politiques



Michel Lauzzana

- Député de la 1re circonscription de Lot-et-Garonne
- Engagé en faveur de la généralisation du cannabis médical



Anne Souyris

- Sénatrice de Paris
- A organisé les secondes Assises du cannabis thérapeutique au Sénat en 2024

Acteurs engagés et disponibles pour échanger

Patients



 Patiente du Cannabis thérapeutique dans le cadre de l'expérimentation

Valérie Védère



Franck Milone

- Patient du Cannabis thérapeutique dans le cadre de l'expérimentation
- Fondateur de l'entreprise La Fleur-Delled, pionnière dans le cannabis médical en France.

Associations de patients



Mado Gilanton

- Présidente de l'association de patients APAISER S&C
- Patiente du Cannabis thérapeutique dans le cadre de l'expérimentation

Citations



« Depuis le début de l'expérimentation du cannabis médical, la France a connu sept ministres de la Santé. Avec la récente arrivée de Yannick Neuder, connaisseur du sujet et médecin hospitalier reconnu, nous espérons enfin pouvoir mettre derrière nous quatre années d'errance, au détriment des patients, des professionnels de santé, et de la filière française. Les administrations ont fait leur travail, les textes sont prêts, il faut maintenant agir. ».

Ludovic Rachou Président de l'UIVEC

« Certains patients étaient hospitalisés régulièrement du fait de leurs douleurs et ne le sont plus depuis qu'ils sont traités par cannabis médical. J'ai une patiente tétraplégique qui demandait l'euthanasie à cause de douleurs rebelles associées à une sclérose en plaques et qui n'en parle plus. Les patients vont mieux actuellement grâce au cannabis médical et nous allons les en priver, c'est scandaleux! »



Médecin participant à l'expérimentation

Le chiffre qui fâche : 2 Millions d'€

C'est le coût du cannabis médical en 2024 pour :

- 3000 patients
- Réduction des hospitalisations et des coûts associés
- Amélioration de la qualité de vie
- Réduction des douleurs
- Etc.

... Cela représente aussi :

- Le coût en 2023 des privilèges accordés aux anciens présidents et Premiers ministres (2,7 millions d'€)
- 50 fauteuils de Président de Sénat (40 000 € par fauteuil)
- 1% des dépenses de l'État français au bénéficede cabinets de conseil en 2021 (233,6 millions)

Contact presse

Ludovic Rachou Président de l'UIVEC

ludovic.rachou@uivec.org 06 19 33 33 90

Présentation de l'UIVEC

L'Union des industriels pour la valorisation des extraits de chanvre (UIVEC) est le syndicat professionnel de la filière des extraits de chanvre (CBD, CBG...) et du cannabis médical en France. Il rassemble les acteurs agricoles, économiques et industriels de toute taille, situés sur l'ensemble dela chaîne de valeur de la filière (producteurs, transformateurs, distributeurs, laboratoires,...). Les adhérents de l'UIVEC fournissent 100% des produits dispensés aujourd'hui dans le cadre de l'expérimentation du cannabis médical en France.

Nos actions

Depuis plusieurs années, l'UIVEC travaille de concert avec les différents pouvoirs publics (cabinets ministériels, DGS, DSS, ANSM...) sur l'encadrement et la généralisation du cannabis médical. L'UIVEC contribue aux travaux engagés en France par le biais de son groupe de travail sur le cannabis thérapeutique rassemblant fournisseurs de l'expérimentation, établissements pharmaceutiques de la filière, des patients et des professionnels de santé.

Les adhérents de l'UIVEC

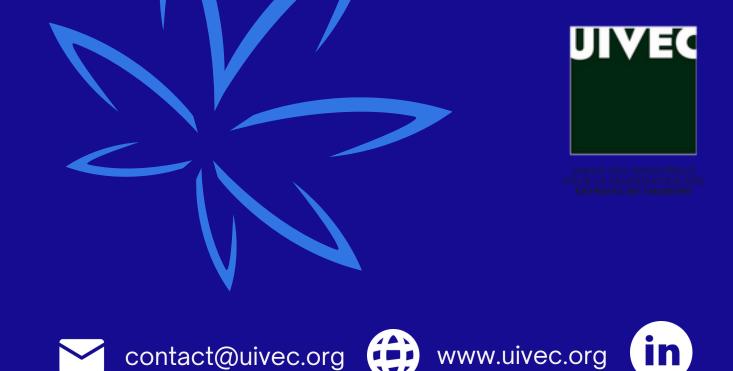
+ 60

acteurs économiques et industriels, représentant l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière des extraits de chanvre **150**

mille emplois. C'est ce que cumulent ensemble les adhérents de l'UIVEC 60

milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulés. C'est ce que représentent ensemble, les adhérents de l'UIVEC

Cannabis médical en France



L'EXPÉRIMENTATION EN BREF



Origine: L'expérimentation sur le cannabis médical a été initiée dès 2018 par la création d'un comité scientifique spécialisé sous l'égide de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé), face à une forte demande des patients et des professionnels de santé.



Mission: Evaluer la faisabilité du circuit de mise à disposition en France du cannabis médical, à la suite notamment de sa mise en place dans de nombreux pays. L'enjeu est de préparer la généralisation de l'usage médical du cannabis, en déterminant ses modalités d'utilisation, de prescription et de dispensation.



Début officiel: Mars 2021.



Objectif : Inclure 3 000 patients souffrant de pathologies sévères.



À date: moins de 1 849 patients sont toujours inclus et suivis, sur un total cumulé de plus de 3 209 patients inclus depuis son lancement.

PRODUITS DISPENSÉS

Les produits dispensés dans le cadre de l'expérimentation sont des médicaments de qualité pharmaceutique de deux types :









Huiles sublinguales. Traitement de fond (douleurs chroniques) Sommités fleuries à vaporiser par inhalation (arrêtées début 2024). Traitement de la crise (douleurs aigues)





Ratios disponibles:

- CBD dominant.
- THC dominant.
- Équilibré CBD/THC.

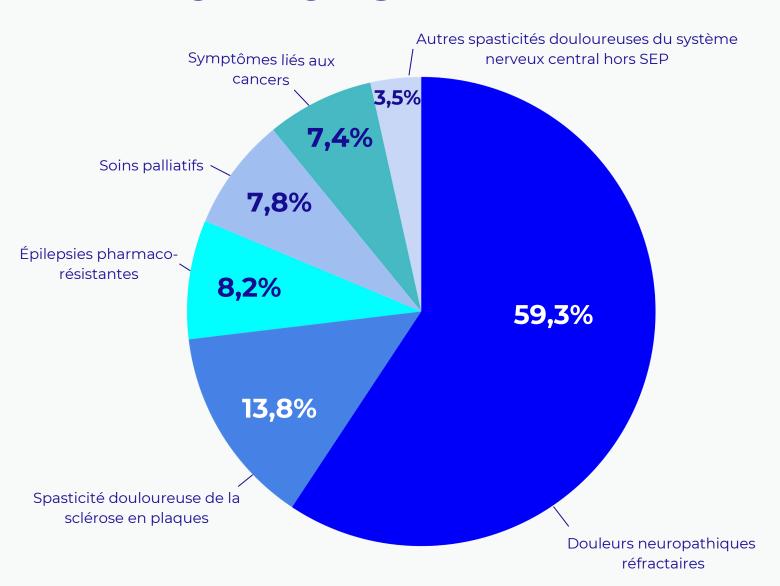


Fournisseurs: Binômes de fournisseurs étrangers en partenariat avec des exploitants français retenus pour chaque ratio, respectant un cahier des charges.



Conditions d'approvisionnement : Distribution sécurisée via les pharmacies hospitalières et d'officine autorisées.

INDICATIONS



RÉSULTATS

93%

des patients de l'expérimentation indiquent être favorables à la généralisation (enquête VIAVOICE).

100%

Efficacité démontrée: Résultats positifs dans toutes les indications, avec une amélioration des douleurs et de la qualité de vie des patients dès 3 mois de suivi.

29%

Diminution de 79 % à 29 % du nombre de patients qualifiant leur douleur de "forte ou insupportable" après 12 mois.

0

Aucun cas d'abus, de détournement ou de dépendance signalé. Profil rassurant avec peu d'effets indésirables graves.

Cannabis médical en France



PERSPECTIVES

SUR L'EXPÉRIMENTATION

- Les travaux parlementaires qui ont été interrompus dans le cadre du PLFSS pour 2025 n'ayant pas permis d'aboutir à la prolongation de l'expérimentation, il a finalement été décidé que la continuité de la prise en charge des patients de l'expérimentation serait tout de même assurée pour une période de six mois, du 1er janvier au 30 juin 2025.
- Il est essentiel de prévoir la prolongation de l'expérimentation dans la prochaine version du PLFSS qui sera débattue à nouveau afin de pérenniser la continuité des soins pour les patients, dans l'attente de la généralisation.

SUR LA GÉNÉRALISATION

- Trois textes règlementaires ont été préparés au cours de ces derniers mois afin de compléter la LFSS pour 2024 qui prévoit la généralisation du cannabis médical :
 - un décret relatif au cadre d'utilisation du cannabis à usage médical;
 - un arrêté relatif aux spécifications des médicaments à base de cannabis;
 - et un arrêté relatif aux modalités de culture, d'importation, d'exportation, de transport et de stockage de la plante de cannabis à des fins médicales.
- Ces textes devaient être notifiés auprès de la Commission européenne à l'été 2024 et attendent toujours d'être notifiés. Une fois notifiés et arrivés à terme de la période de notification, ceux-ci pourront être adoptés en droit français.

A L'ÉTRANGER

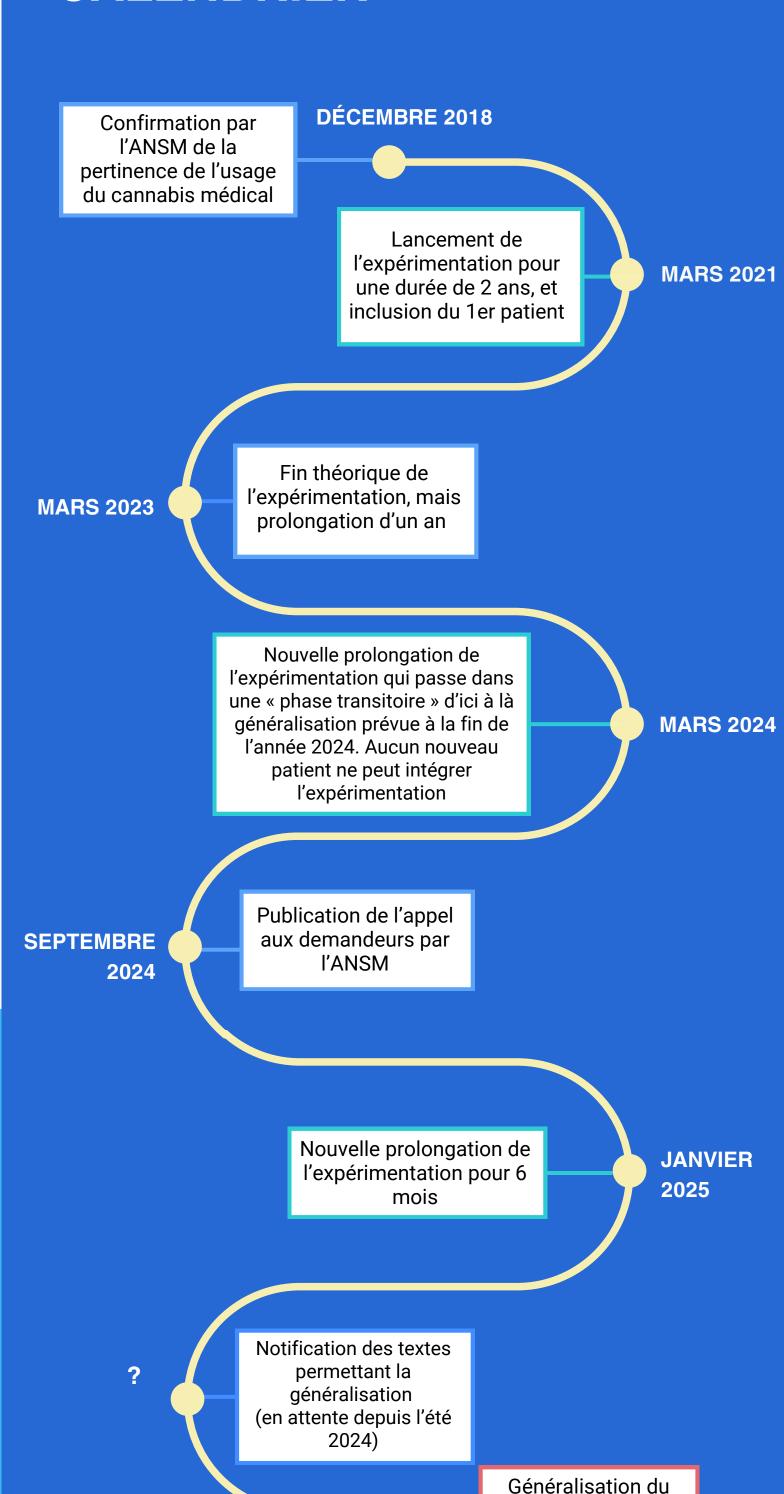
pays sur 27 de l'Union européenne prévoient d'ores et déjà un accès au cannabis médical

de la population européenne pourrait être traitée avec du cannabis médical à l'avenir (5,6 millions de patients).

millions d'euros.

Taille estimée du marché du cannabis médical en Europe en 2024.

CALENDRIER



cannabis à usage

médical